

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE**

• SÉANCE DU SAMEDI 28 JANVIER 2023

Date de convocation et d'affichage : 23.01.2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de pouvoirs : 03 Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit janvier à 10h00 le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

Étaient Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, FOULLOY Martine, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, CLEUET Philippe, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David, PLUCHARD Frédéric

Absent excusé : Monsieur BEVALOT Benjamin

Absents excusés ayant remis un pouvoir : Messieurs ROUSSET Lucien (a remis un pouvoir à M. GRELIN Jean), BRIATTE Thomas (a remis un pouvoir à M. HUCHER Vincent), Madame FRAYON Jennifer (a remis un pouvoir à Mme PINSSON Marie-Christine)

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. M. HUCHER Vincent est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des vœux de Madame le Maire : Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leurs investissements en 2022 et présente ses vœux pour l'année 2023.

Délibération n° 2023.01 - Contrat de prestation de service d'entretien des ouvrages d'assainissement du réseau d'eaux usées

Madame le Maire présente à l'Assemblée délibérante, le contrat de prestation de service, confiant l'entretien des ouvrages d'assainissement du réseau d'eaux usées à SUEZ Eau France de PARIS et demande l'autorisation de signer ce présent contrat.

La prestation de service comprend l'entretien et la surveillance des ouvrage assainissement, la tenue à jour du cahier de vie, l'aide à la prime épuration, analyse et métrologie, le curage des postes et des réseaux, la gestion des alarmes, les astreintes 24h/24h 7j/7, réunion et rapport annuel. Le coût annuel de la prestation s'élève à la somme de 13 153€ pour une durée de 3ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'une durée de 3ans s'élevant à la somme de 13 153€ à l'année, confiant la prestation du service d'entretien des ouvrages d'assainissement du réseau d'eaux usées à SUEZ Eau France dont le siège est à 92040 PARIS La Défense Tour CB21 – 16 Place de l'Iris.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire d'interroger la SUEZ à propos des travaux complémentaires (au château d'eau) à qui revient la charge financière.

Cantine : Madame le Maire présente les devis de matériels pour le transfert de la cantine située actuellement dans la salle des fêtes via l'école.

- ✓ Le premier devis de Sarl RENIMA pour l'achat d'un lave-vaisselle et d'un four avec support de pose s'élève à la somme de 6438€ HT.
- ✓ Le second devis de Sarl RENIMA comprend le lave-vaisselle et le four *sans* le support de pose s'élève à la somme de 5346€ HT

Le Conseil Municipal accepte le transfert des locaux et demande à Madame le Maire de trouver les financements nécessaires à l'achat du matériel.

Parc de Jeux : Le dernier rapport de l'APAVE indique qu'il est nécessaire de protéger l'accès immédiat de l'aire de jeux, de façon à protéger les utilisateurs, et les tiers, contre les risques liées à la circulation des véhicules.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants demande à Madame le Maire de faire chiffrer ces travaux de clôture, pour la mise aux normes avant le prochain contrôle annuel.

Visite des éoliennes : le 24 janvier 2022, la société ENERGEX a fait bénéficier les membres du Conseil Municipal d'une visite à l'intérieur des éoliennes à Conchy Les Pots. Un projet d'extension du parc éolien comprenant 3 à 5 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres serait à l'étude dans les prochaines années (entre 3 à 4 ans avant l'élaboration du projet)

Décoration de Noël : le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à acheter des décorations de Noël chez Citylum afin de profiter des prix de déstockage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Secrétaire de séance.
Monsieur HUCHER Vincent

Le Maire,
Mme. PINSSON Marie-Christine